

LE LABEL RÉGIONAL



Pour qui ?

Toute structure sportive engagée au moment de sa demande dans une action « sport santé » concrète*, et affiliée à une fédération membre du CNOSF.

* Au moins un créneau horaire orienté loisir/bien-être (**prévention primaire** → pour se remettre ou/et rester en forme), avec un encadrant qualifié (a minima animateur fédéral).

Pourquoi labelliser ma structure ?

- **Inscription sur le site « Sport santé – Pays de la Loire »** : *se faire connaître des personnes sédentaires éloignées de la pratique sportive et capter de nouveaux licenciés*
- **Communication** : *possibilité d'utilisation du logo du label ainsi que de supports de communication institutionnels (affiches, flyers...)*
- **Visibilité – reconnaissance institutionnelle**
 - ✓ *Identification par les acteurs institutionnels et les professionnels (sport - santé - social)*
 - ✓ *Valorisation des compétences d'encadrement du club*
- **Financement**
 - ✓ *Moyen d'obtenir des subventions dédiées au sport santé : labellisation nécessaire pour bénéficier de ces aides*
 - ✓ *Moyen de développement des ressources du club avec pour objectif de tendre vers un autofinancement de l'activité*
- **Démarche sport santé** :
 - ✓ *Engagement valorisant la structure sur un enjeu de santé publique*
 - ✓ *Formation / élargissement des compétences*

Comment faire la demande ?

Télécharger le cahier des charges sur www.sport-sante-paysdelaloire.fr/label-sport-sante-1 et l'envoyer dûment complété au CROS des Pays de la Loire ou à charlesfredouet@franceolympique.com

